

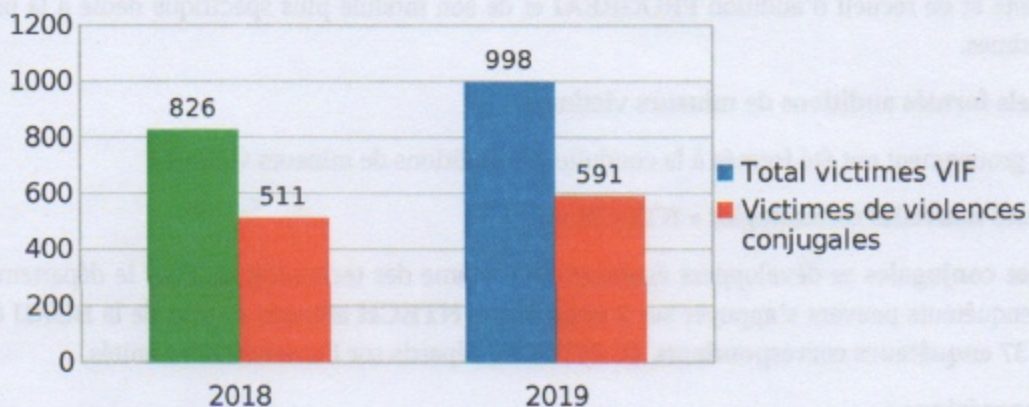
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE LA VENDEE

SUIVI DES MESURES MISES EN PLACE PAR LA GENDARMERIE NATIONALE SUITE AU GRENELLE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

I – ÉVOLUTION DES VIF EN VENDEE – COMPARAISON ANNEES 2018 / 2019

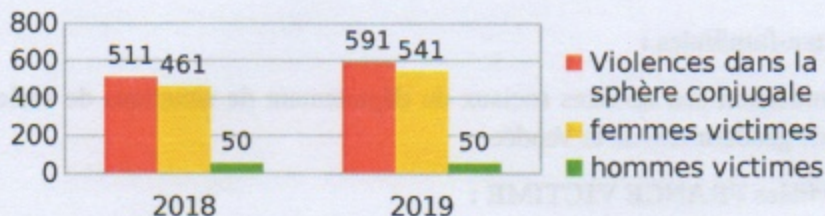
11 – Situation générale des violences intrafamiliales :

Le nombre total de victimes de violences intrafamiliales a augmenté de 17,23 % passant de 826 à 998. Les victimes de violences commises dans la sphère conjugale représentaient 61,86 % des victimes de VIF (511 victimes) pour 2018. Elles constituaient 59,21 % des victimes (591 victimes) pour 2019.

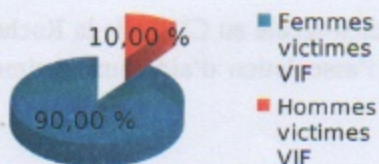


12 – Les violences conjugales sur le département de la Vendée (ZGN) :

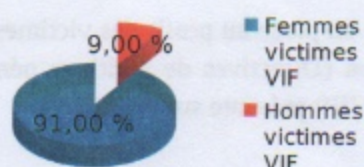
511 victimes de violences conjugales ont été recensées en 2018. 591 en 2019, soit une augmentation de 13,53 % de victimes.



En 2018, les femmes représentaient 90 % des victimes, les hommes 10 %.



En 2019, les femmes représentent 91 % des victimes, les hommes 9%.



2 - RAPPEL SUR LE DISPOSITIF EXISTANT EN VENDEE AVANT LE LANCEMENT DU GRENELLE :

21 - L'officier prévention partenariat VIF qui est un l'officier adjoint au commandant de groupement chargé de la police judiciaire (OAPJ) - "correspondant d'aide aux victimes" et de "correspondant départemental de lutte contre les violences intrafamiliales"

22 - Les référents violences intrafamiliales :

47 référents VIF sont répartis sur l'ensemble des unités du département.

23 - Les personnels formés PROGREAI

5 personnels du groupement ont reçu une formation professionnelle au CNFPJ pour l'apprentissage de la méthode de conduite et de recueil d'audition PROGREAI et de son module plus spécifique dédié à la prise en compte des victimes.

24 - Les personnels formés auditions de mineurs victimes :

19 personnels du groupement ont été formés à la conduite des auditions de mineurs victimes

25 - Les enquêteurs nouvelles technologies « NTECH »

Les cyberviolences conjugales se développent également au rythme des technologies. Pour le département de la Vendée, les enquêteurs peuvent s'appuyer sur **2 enquêteurs NTECH** affectés au sein de la BDRIJ à la Roche Sur Yon et **37 enquêteurs correspondants (C-NTECH)** répartis sur l'ensemble des unités.

26 - La brigade numérique :

- Le dispositif local est renforcé par la permanence 7j/7 et 24h/24 de la brigade numérique de la Gendarmerie qui peut recevoir les appels de victimes. Les gendarmes orientent la personne vers les services compétents et la conseille sur les démarches à entreprendre. Il en est de même pour le portail des violences sexuelles ou sexistes.

27 - Fiches navettes violences intra-familiales :

- Convention relative à la communication aux services sociaux du département de situations de violences intrafamiliales par le groupement de gendarmerie de la Vendée.

28 - Permanences physiques et vidéos FRANCE VICTIME :

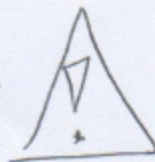
- Convention avec France Victime, relative à la prise en charge au sein des unités des victimes d'infractions pénales. (permanences physiques ou permanences vidéo).

29 - Consultations médico-légales :

- Mise en place au profit des victimes de violences d'une consultation médico-légale au CHD de la Roche-Sur-Yon (Directives de politique pénale - Fiche A10-1) et assistance de l'association d'aide aux victimes (ADAVIP) présente sur place.

3 - APPLICATION PAR LA GENDARMERIE DES MESURES D'URGENCE ANNONCEES PAR LE GOUVERNEMENT SUITE AU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT :

- **Mettre à l'abri les victimes de violences conjugales** - La mise en place sur l'INTRANET Gendarmerie de la **géolocalisation des sites d'hébergement d'urgence** est effective. Il suffit de taper hébergement dans la barre de recherches. Il est aussitôt proposé le site hébergement d'urgence. Il faut se loguer et on accède à la carte avec les différents sites, l'occupation ou pas et le numéro d'appel de l'organisme gestionnaire.
- ✓ - **La grille d'évaluation du danger** : Elle est mise en place en gendarmerie et intégrée à LRPGN depuis le 1^{er} janvier. Elle s'impose à l'enquêteur dès lors qu'il sélectionne la procédure VIF dans ses choix LRPGN. Il lui appartient d'y porter les réponses fournies par la victime, de transmettre cette fiche à la permanence parquet et de joindre l'original à la procédure.
- **La fiche réflexe**. Il a été mis en place la **fiche réflexe « PROTEGER »** annexée à la **Note-Express 85808 GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 26/12/2019** ayant pour objet l'évaluation du danger en matière de violences conjugales par les militaires de la Gendarmerie. Cette Note Express reprend également la conduite à tenir par les gendarme pour permettre à une victime de récupérer ses affaires.
- **La mise en place des ISG** – Le dossier est bien avancé avec le conseil départemental. Le budget sur la mise en place sera voté le 07 mars.
- ✓ - **La formation des personnels de la gendarmerie :**
- ✓ - Le commandant de groupement et l'OAPJ ont participé au **séminaire national de lutte contre les violences intra-familiales** organisé le 27 janvier 2020 à la DGGN.
- ✓ - L'Adjudante ANTOINE de la COB LES HERBIERS vient d'effectuer un stage de **formation « expert VIF »** d'une durée d'une semaine au CNFPJ à ROSNYS SOUS BOIS.
- ✓ - Au total, 15 personnels volontaires des trois compagnies du groupement participeront les 7 et 8 mars à la **formation « STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES »** organisée par l'association SVS (Stop Violences Sexuelles) à ST GILLES CROIX DE VIE.
- ✓ - **520 personnels du groupement (BTA, COB, BR, PSIG, CORG)** doivent être **formés en interne d'ici décembre 2020** à la prise en charge des victimes, la lutte contre les violences intra-familiales et le suivi des victimes. Cette formation est composée d'un module préalable d'enseignement à distance (durée une heure) qui est obligatoire pour pouvoir assister à la formation de 8 heures en présentiel, composée de 05 modules.
- **L'amélioration de la prise en charge des victimes** : Le service de médecine légale de LA ROCHE SUR YON a créé un compte DOCTOLIB pour que les enquêteurs puissent prendre immédiatement un rendez-vous en ligne dans ce service à partir d'INTERNET.
- **Mise en place d'un suivi au niveau groupement** – La CIRJ met à jour un tableau détaillé des faits concernant les violences intra-familiales. Il leur a été demandé de reprendre les procédures depuis le 1^{er} janvier et de tenir à jour ce document qui reprend en détail l'ensembles des éléments, de la saisine aux poursuites judiciaires.
- **Initiative compagnie La Roche Sur Yon** : Le capitaine SPIRAL, adjoint au commandant de compagnie est référent compagnie. Il développe un réseau de référents afin de mieux lutter contre les VIF. Il s'appuie sur l'AdjudantE ANTOINE de la COB des Herbiers qui vient d'effectuer le stage « expert VIF ».



Elle doit être considérée
comme une ressource
GGD